

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 19 mai 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

NNuméro de l'autorisation : 56 / 2021

Objet de l'autorisation : Construction d'un mur de soutènement.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Jan Blommaerts
27, rue du Commerce
L-8220 Mamer

Localisation de la construction : 26, rue du Cimetière
L-4974 Dippach
Num. cad. 60 / 2111
Sect. A de Dippach
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.